

CONDITIONS RELATIVES

Bourse de l'exonération partielle des droits de scolarité - 2^{ème} cycle

OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du fonds est de fournir de l'aide financière aux étudiants et étudiantes internationaux francophones admis au trimestre d'automne 2021 ou après au sein d'un programme approuvé.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

Pour y être admissible, vous devez :

1. être une étudiante ou un étudiant international qui détient un permis d'études valide;
2. être nouvellement admise ou admis au trimestre d'automne 2021 ou après :
 - dans un programme d'études offert uniquement en français

OU

- avoir complété un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires faites en français d'une durée minimale de deux ans, et pour les programmes d'études qui offrent les cours obligatoires dans les deux langues officielles (français et anglais), s'inscrire aux cours obligatoires du programme en français
3. être inscrite ou inscrit à temps plein¹ à un programme de maîtrise.

NOTE

- Les étudiantes et les étudiants inscrits à des cours ESL (anglais langue seconde) pendant leur premier trimestre d'études seront admissibles à recevoir cette bourse une fois inscrits aux cours de leur faculté
- Les étudiantes et les étudiants en stage coop ne sont pas admissibles à cette bourse lors de leur stage Les étudiantes et les étudiants inscrits en tant qu'étudiants spéciaux ne sont pas admissibles à cette bourse Les programmes de maîtrise offerts uniquement en français sont les suivants :
 - Audiologie (M.Sc.S.)
 - Ergothérapie (M.Sc.S.)
 - Lettres françaises (M.A.) (y compris les spécialisations)
 - Orthophonie (M.Sc.S.)
 - Physiothérapie (M.Sc.S.)
 - Service social (M.S.S.)
- Les deux programmes suivants ne sont pas admissibles à cette bourse:
 - Diplôme en comptabilité professionnelle à l'École de gestion Telfer;
 - Santé publique à la Faculté de médecine

CRITÈRES DE RENOUVELLEMENT

Cette bourse peut être renouvelée jusqu'à un maximum de 6 versements si les critères suivants sont remplis :

- demeurer inscrit à temps plein¹ dans un programme de deuxième cycle ; et
- pour les programmes d'études qui offrent les cours obligatoires dans les deux langues officielles (français et anglais), s'inscrire aux cours obligatoires du programme en français.

¹ - L'interruption temporaire de vos études ou une inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant spécial annulera votre bourse pour le trimestre.

Valeur de la bourse :

Faculté	Programme d'études	Valeur de la bourse
Faculté des arts Faculté des sciences sociales Faculté des sciences de la santé Faculté des sciences Faculté de droit	Tous les programmes	5 500\$ par trimestre admissible
Faculté de médecine	Tous les programmes (y compris les diplômes d'études supérieures), sauf santé publique	5 500\$ par trimestre admissible
École de gestion Telfer	Administration des affaires – M.B.A. intensif (en anglais)	11 000 \$ par trimestre admissible
	Administration des affaires – M.B.A. professionnel (en français)	5 500 \$ par trimestre admissible
	Administration des affaires – M.B.A. professionnel (en anglais)	5 500 \$ par trimestre admissible
	Gestion	7 000 \$ par trimestre admissible
	Gestion des services de santé – programme accéléré	4 000 \$ par trimestre admissible
	Gestion des services de santé – programme à temps plein	7 000 \$ par trimestre admissible
	Systèmes de santé	7 000 \$ par trimestre admissible
Faculté de génie	Programmes de maîtrise en ingénierie (M.Ing.)	934\$ par crédit
	Autres programmes	734\$ par crédit
	Option thèse	5 500\$ par trimestre admissible
Faculté d'éducation	Tous les programmes	7 000\$ par trimestre admissible

Nombre de bourses : Illimité

Fréquence d'attribution: Annuelle, jusqu'à un maximum de 6 versements

Programme ou cycle d'études : Deuxième cycle

Renouvelable : Oui, si vous respectez les conditions de renouvellement

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Date limite pour présenter une demande: Offre automatique

DEMANDE

Aucune demande n'est requise. Cette bourse est offerte automatiquement aux étudiants et étudiantes admissibles.